

Réf: Dossier 266650

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LE BIEN FAIT DE LA NATION » en abrégé « BIFANA SARL »

Siège Abidjan Yopougon Sicogi non loin de la pharmacie saint André., Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 13/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE BIEN FAIT DE LA NATION » en abrégé « BIFANA SARL »

Objet : - BTP ET AMENAGEMENT

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Yopougon Sicogi non loin de la pharmacie saint André., Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M YAMEOGO JOSEPH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06632 du 22/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°82375/GTCA/RC/2023 du 22/11/2023

